

SOTTEVILLE

Bulletin municipal

Nos aînés

Rétrospective 2018



SOMMAIRE

2	Informations pratiques
3	Le Mot du Maire
4	Vie municipale
14	Élections européennes
16	Pôle de proximité des Pieux, informations pratiques
18	Communauté d'agglomération du Cotentin
21	Guide : consommer mieux
24	Guide : réduire ses déchets
26	Guide : aides pour améliorer son logement
25	Vie des associations
36	Autour de l'école
38	Chronique paroissiale
39	Le coin nature

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

Horaires d'ouverture au public :
Le mercredi de 15 à 18 heures
Le samedi de 10 à 12 heures

Tél. : 02.33.52.16.73 Fax : 02.33.52.33.11
E-mail : mairie.sotteville@wanadoo.fr

Bibliothèque

Tél. : 02.33.53.41.21

École Les trois villages

Tél. direction et élémentaire : 02.33.04.77.58
Tél. maternelle : 02.33.52.97.60
E-mail : rpi.sotteville@orange.fr

Garderie périscolaire

Accompagnement à la scolarité
Tél. : 06.26.14.37.78

Canton Jeunes (accueil loisirs)

Tél. : 02.33.52.60.21

DÉCHÈTERIE LES PIEUX ET HÉAUVILLE

02 33 04 70 50

Horaires d'hiver
du 16 octobre au 14 mars

Horaires d'été
du 15 mars au 15 octobre

*Fermeture le samedi à Héauville

Lundi	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
Mardi	14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
Mercredi	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
Jedi	14h/17h30	13h30/17h30
Vendredi	9h30/12h - 14h/17h30	9h/12h - 13h30/18h30
Samedi*	9h30/12h - 13h30/17h30	9h/18h30
Dimanche et jours fériés	Fermeture	Fermeture

Le mot du Maire

Des actions pour valoriser notre Commune !

Comme chaque année, vous retrouverez dans ce bulletin l'ensemble des actions menées par les associations de notre commune, des informations sur la vie municipale, des actus pratiques.

Notre équipe municipale et le personnel de la commune continuent à œuvrer pour que notre Commune demeure toujours aussi attrayante et puisse s'intégrer au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (intégration au demeurant complexe).

Le lotissement du Grand Haut Clos est en cours de finalisation d'accessions et je me réjouis d'accueillir de nouvelles familles sur notre Commune.

Cette qualité de vie est aussi le fruit des différentes associations de notre Commune dont vous trouverez dans ce bulletin un résumé de leurs actions et je les en remercie.

2019 ne manque pas d'activités et de projets, la rénovation de l'ancienne Mairie en logements en est l'illustration...

Je remercie l'équipe en charge de la réalisation de ce bulletin dont les membres du Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons une bonne lecture.

Bruno SANSON

Bulletin réalisé par l'équipe municipale, avec le concours des associations,
de la paroisse, de Madame Laure de Larturière, de Monsieur Alexis Avoine.
Un grand merci à tous.

Vie municipale

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire, Bruno Sanson, est de facto Président de chacune des commissions communales.

Commission communale du Centre d'Action Sociale

Membres élus : LEPETIT Régine (vice-présidente), ROULLAND Arnaud, MESLIN Sébastien, LEMIÈRE Marie-Madeleine

Membres nommés : LE COUTOUR Michèle, BEAUMONT Monique, DE LARTURIÈRE Laure, LEJUEZ Jacky

Commission Travaux

Vice-président : ROULLAND Arnaud

Membres : CAPELLE Jacques, CHAPET Dominique, MESLIN Sébastien, LEMIÈRE Marie-Madeleine

Commission Finances

Vice-président : CAPELLE Jacques

Membres : LÉGER LESEIGNEUR Vanessa, CAPELLE Ludovic

Commission Fêtes et Cérémonies

Vice-président : MESLIN Sébastien

Membre : CHAPET Dominique

Commission Appels d'offres

Délégués titulaires : CAPELLE Jacques, ROULLAND Arnaud, MESLIN Sébastien

Délégués suppléants : CHAPET Dominique, LEMIÈRE Marie-Madeleine, LEGER LESEIGNEUR Vanessa

Commission Affaires périscolaires

Vice-présidente : LEPETIT Régine

Membres : CAPELLE Jacques, GUTH Jacqueline

Commission Contrôle des listes électorales

Membre : MESLIN Sébastien

Suppléante : GUTH Jacqueline

ROPERT Bernard

Commission des chemins de randonnée

Vice-présidente : LEPETIT Régine

Membres : MESLIN Sébastien, LEMIÈRE Marie-Madeleine

Commission Culture

GUTH Jacqueline

DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Délégué à la défense : SANSON Bruno

Délégués à la sécurité routière : MESLIN Sébastien (titulaire), GUTH Jacqueline (suppléante)

Déléguée Manche Numérique : GUTH Jacqueline

Déléguée au CNAS (Comité National d'Action Sociale) : LEPETIT Régine

Délégués Aide Personnes âgées du Pays de la Diélette : SANSON Bruno (titulaire), GUTH Jacqueline (suppléante)

Délégué au SAG (Secteur d'Action Gérontologique) : ROULLAND Arnaud

Déléguée au SSIAD (rattaché à l'ADMR) : LEPETIT Régine.

Délégués pour la fourrière à la CCP : SANSON Bruno, CHAPET Dominique

Vie municipale

ÉTAT CIVIL

Naissances hors commune : 7
Mariages : 2
PACS : 1

Décès : 1
Transcription de décès : 1

SUBVENTIONS

Fonds d'aide aux jeunes et fonds de solidarité pour le logement

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Les missions locales et les territoires de solidarité peuvent étudier les dossiers et décider de l'aide financière aux jeunes. Elle peut atteindre un montant de 600 € maximum par an et par jeune en fonction du type d'aide. Elle est allouée après appréciation de la qualité et du sérieux du projet du jeune. Elle peut notamment porter sur la subsistance ou sur l'insertion professionnelle. Outre ces aides individuelles, le FAJ a vocation à développer des actions collectives sur les thématiques telles que le permis de conduire, les emplois saisonniers ou les tickets alimentaires. La participation financière a été reconduite pour l'année 2018, à savoir une contribution de 0,23 € par habitant soit 113,85 € pour 495 habitants.

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à aider nos concitoyens face à leurs problèmes de logement et à améliorer, dans l'intérêt des propriétaires, le paiement régulier des loyers et des charges.

Le conseil municipal a décidé de reconduire la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement : contribution de 0,60 € par habitant pour une commune de moins de 2000 habitants soit 297 € pour 495 habitants.

Subventions aux associations

Les demandes de subventions ont été validées par le conseil municipal pour un budget global de 2 320 € au profit des associations suivantes :

Club des Aînés La Joie de Vivre sottevillaise, Association de Loisirs de Sotteville, Société de Chasse inter sottevillaise de Sotteville, Anciens Combattants de Sotteville, Sotteville Patrimoine, APE du RPI, Association des paralysés de France, Banque alimentaire de la Manche, Association locale ADMR des Pieux, Association intercommunale d'Aide aux Personnes âgées du Pays de la Diélette, Croix Rouge Française de Cherbourg-Octeville, ADEVA Amiante Cherbourg, Secours Populaire, Secours Catholique, A.C.R.O. Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest, Donneurs de sang bénévoles, Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche, Association pour le Registre des Cancers de la Manche, Association « Les Étoiles de la B'Névillaise », Ligue contre le Cancer comité de la Manche, Association Prévention Routière comité de la Manche, France ADOT (don d'organes et de tissus humains), Association Française des Sclérosés en Plaques, AFM Téléthon, APE Collège de Flamanville.

La subvention au CCAS de Sotteville a été votée pour un montant de 2 500 €.

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2018

Une indemnité de gardiennage de l'église peut être allouée pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Le plafond est fixé par le Ministère de l'Intérieur, pour l'année 2018, à la somme de 120,97 €. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir celle allouée depuis 1995, soit 130,80 €.

Vie municipale

EXTRAITS DE DÉLIBÉRATIONS

PLUi et comité de suivi

Par délibération n°2017-248 en date du 7 décembre 2017, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires, Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin, précisant les objectifs poursuivis par chacun des PLUi, les modalités de concertation avec la population et les modalités de collaboration avec les communes concernées.

Dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes des quatre PLUi antérieurement prescrits de Douve-Divette, Cœur Cotentin, La Hague et les Pieux, font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Les modalités de collaboration avec les communes regroupées au sein de chacun des 7 PLU infracommunautaires s'organisent autour de trois instances :

- Le comité de suivi : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second librement choisi au sein du conseil municipal.
- Le comité de pilotage : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- Le comité de cohérence : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaires appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

Pour représenter la commune de Sotteville au comité de suivi, le conseil municipal a désigné :

- Jacques Capelle, adjoint et conseiller municipal, membre titulaire du conseil communautaire,
- Arnaud Roulland, adjoint et conseiller municipal.

Utilisation du moteur de recherche Lilo et choix de l'association bénéficiaire du dispositif

Lilo est un moteur de recherche ayant pour objectif le financement de projets sociaux, éducatifs et environnementaux. Ce moteur de recherche transforme le nombre de recherches effectuées par l'utilisateur en subventions pour le projet d'une association. L'argent collecté est reversé mensuellement aux projets par le moteur de recherche Lilo. Son utilisation est gratuite pour la collectivité et les subventions versées sont à la charge du moteur de recherche Lilo. Le projet de partenariat reçu est valable 12 mois renouvelables.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la convention de partenariat avec le moteur de recherche Lilo et désigné l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque » comme bénéficiaire du dispositif de subvention.

Avenant convention garderie-Canton jeunes

Cet avenant a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise en place d'actions d'animation à destination des enfants fréquentant la garderie périscolaire et l'accompagnement à la scolarité, des communes de Benoistville, Saint-Christophe-du-Foc et de Sotteville pour la période du 1er septembre 2018 au 5 juillet 2019 et de prendre en compte les évolutions budgétaires suite notamment à l'arrêt des Temps d'activités périscolaire et la suppression des emplois aidés.

Le prix fixé tient compte notamment :

- du règlement de la prestation globale fournie par Canton Jeunes,
- des charges liées aux activités menées et aux personnels qui y sont affectés,
- du nombre de participants.

Le coût restant à charge pour la collectivité est défini dans le tableau ci-dessous :

	Garderie périscolaire	Accompagnement à la scolarité	Total
Subvention communes 2018-2019	26 558,00 €	12 352,00 €	38 910,00 €

Vie municipale

TRAVAUX

Travaux de couverture : 1 547,28 €

Raccordement des gouttières sur le toit de la mairie-garderie : 1 252,10 €

Travaux éclairage public du bourg : 18 512,17 €

Travaux de finition : 955,72 €

Réaménagement de l'ancienne mairie en logements

Deux plans sont proposés pour les deux futurs logements : soit un logement par étage, soit les deux logements se partagent le bâtiment verticalement sur deux étages pour un coût des travaux semblable.

Le CDHAT a estimé le coût de l'opération comme ci-dessous :

Coût de l'opération de création de deux logements locatifs	Estimation HT
Travaux réhabilitation y compris aménagement jardins	275 000 €
Maîtrise d'œuvre	27 500 €
Sécurité Protection Santé SPS	1 800 €
Bureau de contrôle (solidité ouvrage, handicap)	8 500 €
Diagnostiques amiante plomb	2 000 €
Étude thermique	1 500 €
Assurance dommage ouvrage	8 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 500 €
Divers (Branchements, appels d'offre,...)	5 000 €
TOTAL HT	334 800 €

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la deuxième proposition de plan et l'estimation financière du CDHAT concernant la création des deux logements.

Cession de terrain au Département de la Manche

Pour régulariser la situation foncière des parcelles B609, B611 et B613, longeant la RD56 pour incorporation au domaine public routier départemental, les terrains suivants, ci-dessous, ont fait l'objet d'une cession gratuite au profit du Département de la Manche.

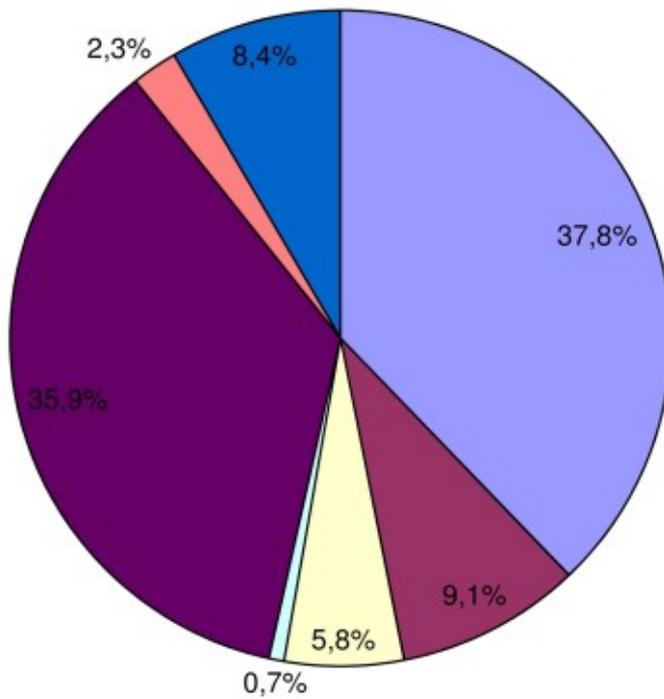
Désignation des immeubles :

Références cadastrales				Acquisition	
Section	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m2	N°	Empr.m2
B	609	L'Épinette	67	609	67
BB	611	L'Épinette	139	611	139
B	613	L'Épinette	335	613	335
Total en m2					541 m2

Le transfert a été accompagné d'une mutation foncière réalisée à l'initiative et par les soins du Département. Les frais de publicité foncière ont été pris en charge par le Département.

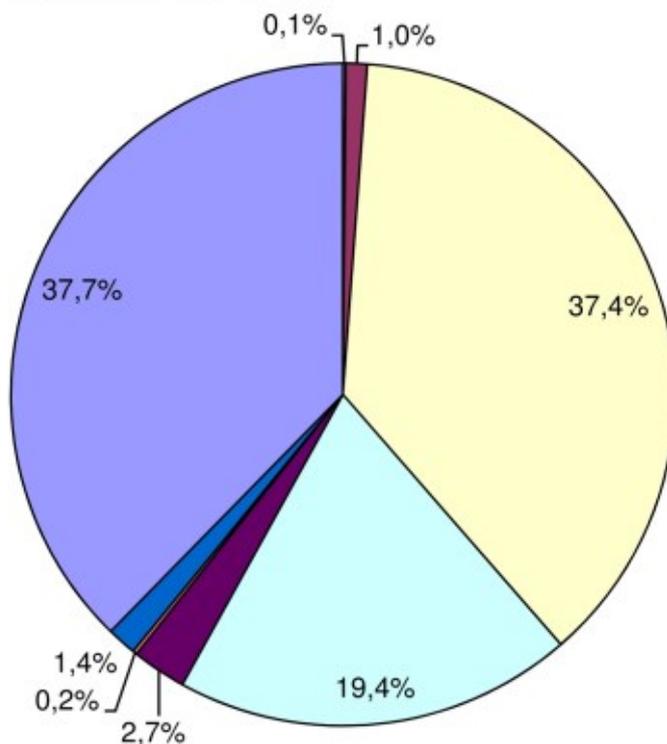
Vie municipale

Section de Fonctionnement Dépenses : 433 806 €



- TAP, garderie, eau, électricité, entretien bâtiments, voies et réseaux
164 190 €
- Salaires, charges sociales
39 300 €
- Indemnités élus, CCAS
25 300 €
- Intérêts d'emprunts
3 200 €
- Réserve budgétaire
155 531 €
- Attribution de compensation
9 829 €
- Virement vers section d'investissement
36 456 €

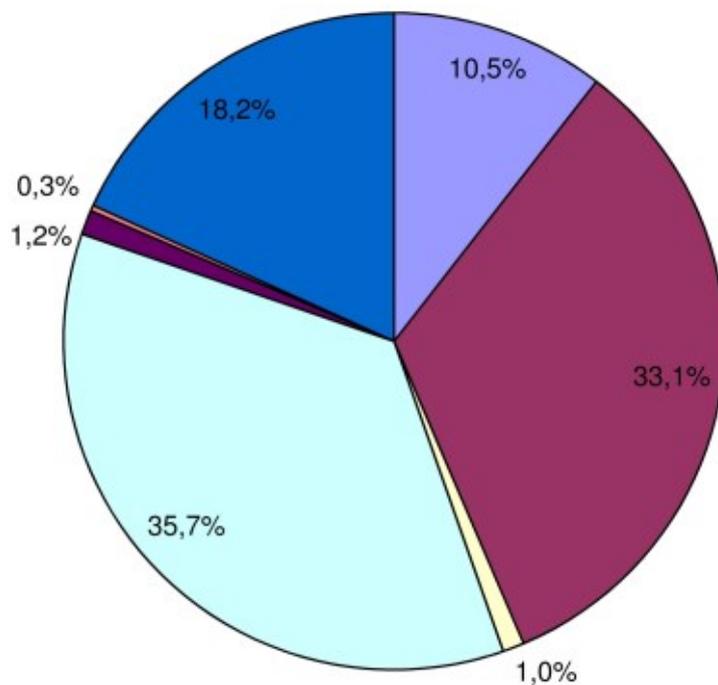
Section de Fonctionnement Recettes : 433 806 €



- Atténuation de charges
600 €
- Concession cimetière, mutualisation du personnel
4 500 €
- Taxe habitation, taxe foncière, FNGIR
162 355 €
- Dotations, participation des charges communes des autres communes
84 284 €
- Revenu des loyers
11 500 €
- Intérêts de placement
900 €
- Remboursement assurance (sinistre)
6 230 €
- Report résultat de fonctionnement exercice 2017
163 437 €

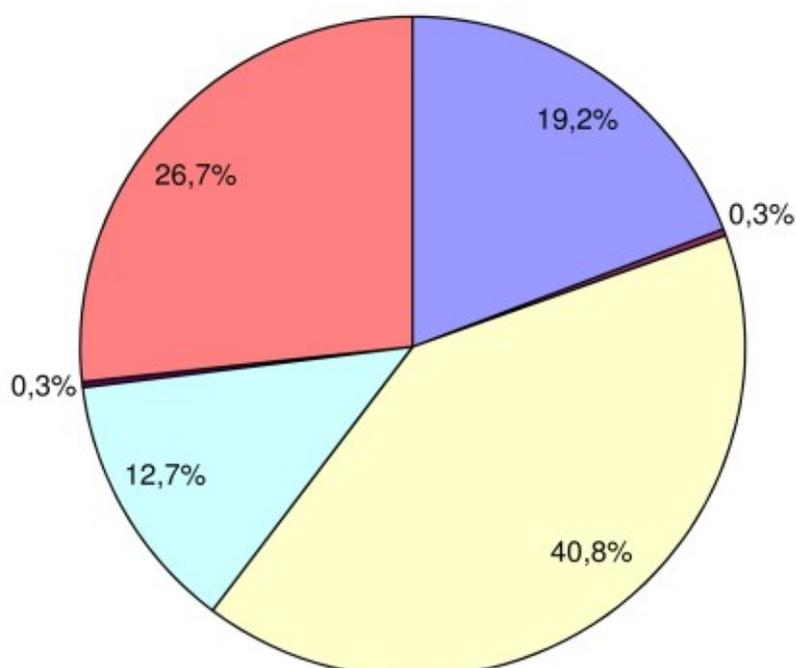
Vie municipale

Section d'Investissement Dépenses : 286 084 €



- Déficit reporté
29 990 €
- Remboursement capital emprunt
94 720 €
- Travaux de signalétique
3 000 €
- Travaux garderie, mairie, église
102 000 €
- Dépenses imprévues
3 454 €
- Opérations patrimoniales
810 €
- Reste à réaliser 2017
52 110 €

Section d'Investissement Recettes : 286 084 €



- Besoin de financement
54 905 €
- Dépôts et cautionnement reçus
954 €
- Subventions reçues de divers organismes
116 600 €
- Virement de la section de fonctionnement
36 456 €
- Opérations patrimoniales
810 €
- Reste à réaliser 2017
76 359 €

Vie municipale

REPAS DES AÎNÉS

Comme l'année passée, l'équipe municipale et le CCAS ont accueilli les jeunes du troisième âge dans la salle du conseil pour le traditionnel repas des Aînés. Quelques coupes suivirent le discours de bienvenue de Monsieur le Maire pour l'apéritif.



Après la dégustation d'un bon repas composé de médaillons de lotte, gigot rôti et pâtisseries individuelles, les convives ont chanté quelques standards du répertoire français et normand.

Dans une chaleureuse ambiance, la coupe de l'amitié est venue ponctuer un après-midi convivial. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

DÉPART À LA RETRAITE DE NOTRE SECRÉTAIRE DE MAIRIE



Françoise Brisset a été pendant 38 ans secrétaire de mairie à Sotteville et si elle a été une aide précieuse pour les différents maires, elle a aussi été une interlocutrice très fiable pour les Sottevillais dans leurs rapports avec l'administration. Elle a commencé son travail de secrétaire à Sotteville en 1980, se partageant aussi avec les communes de Breuville et de Saint-Martin-le-Hébert où elle était aussi très appréciée. Un abord réservé cachait sa rapide compréhension des situations et son respect des règles et des textes ne l'empêchait pas de chercher à résoudre les différents problèmes qui peuvent se poser dans une petite commune.

Parmi d'autres, sa principale qualité était sa très grande discrétion, très importante dans ce poste où l'on connaît tout le monde et sur plusieurs générations : pas de commérages ni de médisances !

Appréciée de ses collègues, elle avait toujours le souci de se former et a très bien su s'adapter à l'ordinateur et aux nouvelles techniques de gestion.

Elle a été décorée en 2006 de la médaille du travail, largement méritée.

Elle a pris sa retraite le 1er avril 2018 (ce n'était pas une farce !) en même temps que Raymond, son mari. Ce ne sera pas une retraite oisive puisqu'elle nous a fait le plaisir de devenir bénévole à la bibliothèque de Sotteville : cela nous permet de la revoir régulièrement à notre grande satisfaction.



Vie municipale

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

À l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918, tous les Français ont été invités à se rendre au monument aux morts de leur commune autour du 11 novembre 2018 pour rendre hommage aux « morts pour la France » de la guerre 14-18. La commune de Sotteville et l'Amicale des Anciens Combattants ont convié les habitants pour une veillée commémorative autour du monument aux morts le 10 novembre. Après l'hommage rendu par le Maire aux « morts pour la France » de Sotteville et la lecture de leurs noms, les enfants ont déposé des fleurs au pied du monument. À l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié a réuni les habitants, venus nombreux, dans la salle du conseil.

Disparu

JOURDAN Édouard

Né le 17 mars 1884, décédé le 21 septembre 1914 à SOUAIN dans la Marne

Soldat au 225^{ème} Régiment d'Infanterie de ligne

Morts pour la France

JOURDAN Jean-Baptiste

Né le 6 janvier 1895, décédé le 28 septembre 1915 à CAHURE dans la MARNE,

Soldat de 1^{ère} classe au 205^{ème} Régiment d'Infanterie, 24^{ème} compagnie, matricule 7290

BOURGET Louis

Né le 19 octobre 1881, décédé le 12 septembre 1915 à BOIS CHEVALIER dans la MEUSE,

Soldat au 272^{ème} Régiment de la Marche, 4^{ème} Bataillon, 16^{ème} Compagnie, matricule 8371

JOURDAN Émile

Né le 28 mars 1887, décédé le 30 novembre 1917 à DUGNY dans la MEUSE,

Soldat de 2^{ème} classe au 19^{ème} Régiment d'Infanterie, 7^{ème} compagnie, matricule 320

HAMEL Bienaimé

Décédé le 13 mars 1916 à MARRE dans la MEUSE,

Caporal à la 9^{ème} Compagnie du 70^{ème} Régiment d'Infanterie, matricule 4010

LEFLAMBE Louis

Né le 2 janvier 1897, décédé le 25 mars 1917 à

PERTHES LES HURLUS dans la MARNE, Soldat à la 5^{ème} Compagnie de Mitrailleuses du 25^{ème} Régiment d'Infanterie, matricule 299

ADAM Louis

Né le 20 juin 1886, décédé le 18 octobre 1918 à MEULEBEKE en Belgique,

Soldat de 2^{ème} classe au 166^{ème} Régiment d'Infanterie, 1^{ère} Compagnie, 1^{er} Bataillon, matricule 011768

SIMON Auguste, décédé en convalescence suite à blessure le 31 août 1916

LECAVELIER Auguste, décédé en convalescence suite à blessure le 21 septembre 1918

JOUXTEL Louis, décédé en convalescence suite à blessure le 22 septembre 1914



Vie municipale

SERVICES ADMINISTRATIFS DÉMATÉRIALISÉS

La direction de l'information légale et administrative (DILA) met à la disposition des communes des services en ligne innovants pour simplifier la vie des usagers. Près de 5 000 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont déjà rejoint ce dispositif. La Mairie de Sotteville est raccordée à cette plateforme depuis le 1^{er} mars 2019 (*démarches accessibles depuis le site www.service-public.fr*).

Demande d'actes d'état civil (AEC)

Ce service donne la possibilité aux usagers d'effectuer sur internet leurs demandes d'actes de naissance, de mariage, de décès.

Déclaration de changement de coordonnées (JCC)

Via ce service, les usagers peuvent déclarer rapidement et facilement un changement d'adresse postale lors d'un déménagement ou d'une modification administrative. Il en va de même pour la mise à jour de leur adresse électronique, leurs numéros de téléphone fixe et de portable. Ils peuvent ainsi signaler à leur commune leur changement de coordonnées et les nouveaux arrivants ont par ailleurs la possibilité de préciser la composition de leur foyer (nombre d'adultes et d'enfants, âge des enfants).

Recensement citoyen obligatoire (RCO)

Il s'agit de la première démarche civique des jeunes français. En quelques clics seulement, les jeunes à partir de 16 ans transmettent leur dossier en ligne à la Mairie, sans déplacement et à tout moment de la journée. La numérisation des pièces justificatives est nécessaire pour finaliser la demande (pièce d'identité/livret de famille). La commune peut en retour envoyer l'attestation de recensement vers le porte-documents sécurisé sur le compte personnel de l'utilisateur. Il est important de se recenser à partir de 16 ans : cela permet l'inscription automatique de la personne à l'âge de 18 ans sur les listes électorales. De plus, l'attestation de recensement sera demandée au jeune citoyen au moment des inscriptions aux examens (concours, BEP, baccalauréat, permis de conduire...)

Démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un PACS (DDPACS)

Avec cette démarche, les usagers souhaitant se pacser pourront compléter en ligne les informations nécessaires à cette union (actuellement contenues dans les formulaires Cerfa) et télécharger leurs pièces justificatives (actes de naissance, convention spécifique de PACS le cas échéant). La finalisation du PACS nécessite cependant le déplacement des deux personnes en mairie.

Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)

Ce service permet de signaler à la Mairie le commencement de travaux ou aménagements, après accord reçu suite au dépôt d'un dossier de permis de construire ou de déclaration préalable en Mairie. La déclaration d'ouverture de chantier doit obligatoirement être faite dès l'ouverture du chantier.

Avantages des nouveaux services pour les administrés :

- *des services accessibles sur service-public.fr 7j/7, 24h24 et sans déplacement,*
- *une démarche plus simple, plus rapide,*
- *quelques clics suffisent pour transmettre le dossier complet (formulaire et pièces justificatives) à la commune.*

Les démarches évoquées ci-dessus sont toujours accessibles et réalisables en mairie, aux heures d'ouverture habituelles :

- Mercredi : 15h00-18h00
- Samedi : 10h00-12h00

Vie municipale

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES (ILE)

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir du 1^{er} janvier 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander l'inscription sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir toutes les conditions suivantes :

- Avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection (ou la veille du 2^e tour de l'élection)
- Être français
- Jouir de ses droits civiques.

Pour information :

- Les Français atteignant l'âge de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales après avoir rempli les formalités de recensement à 16 ans,
- Les Français obtenant la nationalité française à partir de 2019 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales,
- Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de leur mairie pour pouvoir voter aux élections européennes et municipales.

Où s'inscrire ?

À partir de 2019, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Où est situé votre domicile
- Où vous résidez au moins 6 mois par an
- Où vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, cotisations foncières des entreprises ou taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- Où se situe depuis au moins 2 ans la société soumise aux impôts locaux et dont vous êtes le gérant ou l'actionnaire majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans.

Quand et comment s'inscrire ?

Il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année.

* En ligne : en utilisant la plateforme de demande d'inscription sur les listes électorales via le site internet <https://www.service-public.fr> et en joignant la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

* En Mairie : en fournissant les documents suivants à la Mairie :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en mairie)

* Par courrier : en envoyant les documents suivants à la Mairie :

- Formulaire Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible en ligne)
- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile

cettefoisjevot.eu

Élections européennes 26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**.
C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions
qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits
sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation
et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevot.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteurope.eu



www.europedirectfrance.eu



Pour un Parlement européen

qui vote et contrôle

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Comment voter aux élections européennes ?

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ? Par internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :
www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

POUR EN SAVOIR PLUS :
cettefoisjevote.eu



www.touteleurope.eu



www.europedirectfrance.eu



PDF IF-07-18-009-FR-N
Print IF-07-18-009-FR-C

Élections européennes 26 mai 2019



cettefoisjevote.eu

Pour un Parlement européen

qui nous représente

Le **Parlement européen** est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au **même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.**

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres *. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79 *.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour**. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats *. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

VOUS ÊTES CITOYEN EUROPÉEN

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

705 *

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**

79 *

L'UNION EUROPÉENNE



Pour choisir un projet pour l'Europe

« **Quelle Europe voulons-nous ?** » : c'est la **question centrale des élections européennes**.
En allant voter, vous choisissez un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que ...

L'EMPLOI / LES DROITS SOCIAUX

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

LE CLIMAT / L'ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accroître l'utilisation des énergies renouvelables.



LA GESTION DES FRONTIÈRES

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

LA SANTÉ / L'ALIMENTATION

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en défrayant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars 2019

Pôle de proximité des Pieux

PÔLE DE PROXIMITÉ DES PIEUX

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél : 02 33 87 68 00

Site internet : <http://www.cc-lespieux.fr>

Adresses :

- 31, route de Flamanville : Accueil, service commun, vie scolaire, restauration, petite enfance, finances et marchés publics

- 3, allée de la Fosse : Centre technique, voirie, assainissement, SPANC et environnement

PÔLE DE SANTÉ OUEST COTENTIN

Route du Rozel
50340 Les Pieux

Site internet : www.psoc.fr

Médecins

Dr Jean-Michel GRAS
Dr Jean-Pierre ROBINE
Dr Mathieu BANSARD
Dr Tiffany VIGIER-DESQUESNES

Secrétariat médical commun
Tél : 02 33 78 18 40

Sages-femmes

Marie-Annick CHARODIE-PÉRÈS
Tél : 02 33 53 56 64

Clarisse DENEUVE
Tél : 06 89 93 28 04

Psychomotricienne

Corinne LEBRESNE
Tél : 06 72 79 97 81

Neuropsychologue

Caroline MAUGER
Tél : 06 70 77 05 25

Infirmières

Sylvie LAURENT
Karine MERCKLE
Tél : 02 33 52 36 12
Tél : 06 46 72 54 85

Béatrice ERNOUF
Tél : 02 33 41 36 90
Tél : 06 78 45 95 70

Agnès MOREL
Crista SCHALENGAUFF
Tél : 02 33 52 43 22

Psychologues

Myriam FABY-HUET
Tél : 06 88 91 53 14

Agnès LELION
Tél : 06 08 62 31 87

Diététicienne

Charline VAUTIER
Tél : 06 80 54 47 82

Podologues

Maëla DAVID
Christophe LABBÉ
Tél : 02 33 52 12 49

Orthophonistes

Olivier DEYGAS
Tél : 06 04 43 28 84

Céline AUDIER-LAIDET
Tél : 06 37 91 05 45

Émilie COMMENCHAIL
Tél : 07 66 06 01 88

Orthoptiste

Camille WISPELAERE
Tél : 06 31 24 75 65

Coordinatrice

Corine GERVAIS
gervais.corine@gmail.com

Pôle de proximité des Pieux

QUELQUES NUMÉROS UTILES

Vie scolaire et restauration scolaire	Tél : 02 33 01 53 50
Pôle enfance - Multi accueil des Pieux	Tél : 02 33 52 64 84
RAM (Relais assistantes maternelles).....	Tél : 02 33 52 12 78
Multi accueil de Benoistville	Tél : 02 33 03 91 75
Multi accueil de Flamanville.....	Tél : 02 33 05 58 61
Piscine des Pieux.....	Tél : 02 33 04 27 63
École de surf de Siouville	Tél : 02 33 41 39 58
École de voile de Diélette	Tél : 02 33 52 61 82
École de musique des Pieux.....	Tél : 02 33 01 76 15
Port Diélette	Tél : 02 33 53 68 78
Centre d'hébergement « Le Siou »	Tél : 02 33 87 68 00
Centre d'hébergement « Le Sciotos »	Tél : 02 33 87 68 00
Centre équestre des Pieux	Tél : 02 33 10 18 82
Taxi SAG	Tél : 06 40 38 75 14
Transports Manéo	Tél : 08 00 15 00 50 (Numéro vert)
Pôle de santé des Pieux	Tél : 02 33 78 18 40

LA MAISON DES SERVICES PUBLICS DES PIEUX

Site internet : <https://lespieux.fr/ma-ville/maison-des-services-publics/>

Adresse : 2 bis, route de Flamanville, 50340 Les Pieux

RELAIS PÔLE EMPLOI-PLIE

Tél : 02 33 52 30 30

SSIAD (Service de soins infirmiers et d'aide à domicile)

Tél : 02 33 93 07 18

CCAS

Tél : 02 33 95 26 91

CAP EMPLOI (Travailleurs handicapés)

Tél : 02 33 72 55 26

CRAM

Ouverture au public sur rendez-vous le jeudi matin

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Contact : 06 43 12 92 40 ou

marc.peres@conciliateurdejustice

FDSEA - TVA AGRICOLE

Tél : 02 33 10 19 25

ADMR (Aide à domicile en milieu rural pour les familles et personnes âgées)

Tél : 02 33 77 15 68

ASTRE (Solidarité par le travail et recherche d'emploi)

Tél : 02 33 10 19 25

MISSION LOCALE (Aide à l'orientation et à la recherche d'emploi des 16-25 ans)

Tél : 02 33 10 19 25

CLCV (association de Défense aux consommateurs : consommation, logement et cadre de vie)

Tél : 02 33 44 25 37

PERMANENCES ACCUEIL AUTONOMIE

Sur rendez-vous

Tél : 02 33 10 01 50 ou 06 87 84 54 16

CLIC (Centre local d'information et de coordination destiné aux personnes âgées et à leur entourage)

Tél : 02 33 01 00 00

Communauté d'agglomération du Cotentin

RESTITUTION DES COMPÉTENCES AUX COMMUNES

La Communauté d'Agglomération exerçait jusqu'au 31 décembre 2018 des compétences optionnelles ou supplémentaires différentes selon les anciens territoires des EPCI. Lors de la séance du 24 mai 2018, le conseil communautaire a décidé de se prononcer sur la restitution de ces compétences ainsi que d'arrêter la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.

Le territoire de l'ancienne communauté de communes des Pieux est concerné par le retour des compétences suivantes :

Scolaire et temps de midi	<ul style="list-style-type: none">- Gestion des bâtiments, du personnel, des fournitures.- Transport des élèves des écoles jusqu'aux équipements publics situés sur le territoire des communes membres lorsque l'activité est pratiquée dans le cadre pédagogique de l'établissement et participation aux projets pédagogiques.- Transport des élèves au titre de la restauration scolaire.- Gestion du temps de pause du midi : restauration et animation.
Culture	<ul style="list-style-type: none">- École de musique et auditorium des Pieux : gestion des bâtiments, du service et du personnel.- Participation aux actions et opérations d'animation musicale hors subventions.
Sécurité des baignades	Sous réserve des pouvoirs de police des maires, mise en œuvre des moyens et gestion de la sécurité des baignades en période estivale.
Restauration collective	<ul style="list-style-type: none">- Gestion du bâtiment et exploitation de la cuisine centrale, production et livraison de repas.- Gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire et concours au maintien en état ou renouvellement du matériel de remise en température pour les établissements inclus dans le service commun.
Fourrière intercommunale du « But »	Sous réserve des pouvoirs de police des maires, gestion de la fourrière intercommunale du « But » à partir du dépôt, par la commune, d'un animal en fourrière.
Petite Enfance	Gestion des bâtiments et du service des multi-accueils et du Relais Assistantes Maternelles (RAM).
Sport	Gestion du bâtiment et des structures suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Complexe sportif de Siouville-Hague (tennis)- Complexe sportif de la Carpenterie- École de surf de Siouville-Hague- Gymnase de la Fosse.
Voirie	Entretien des voiries communales revêtues.

Communauté d'agglomération du Cotentin

L'ancienne communauté de communes des Pieux disposait de services et équipements rattachés à ces restitutions. Ces restitutions aux communes s'accompagnent d'un transfert des moyens humains, des biens et des ressources financières leur permettant de pouvoir exercer ces compétences.

Dans le cadre de cet accompagnement, une convention prévoit la création d'un service commun « Pôle de Proximité des Pieux » pour assurer collégalement les missions des communes de l'ancienne communauté de communes.

Le service commun, outil juridique de mutualisation, permet de mettre en commun et de rationaliser les moyens pour l'accomplissement des missions opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont confiées.

Cette mutualisation a vocation à maintenir la solidarité qui existait entre les communes de l'ancienne intercommunalité, assurer la continuité du service auprès de la population et permettre aux communes de bénéficier de l'appui technique et fonctionnel que peut leur apporter l'EPCI.

- L'adhésion à un service commun est basée sur le volontariat de ses membres.

- La gouvernance est assurée par les élus de la Commission de territoire qui représentent les communes signataires, ils décident des règles internes de fonctionnement.

- La commune perçoit une attribution de compensation au titre de la restitution de compétence et contribue au financement du service commun sur la base de la clé de répartition retenue pour le calcul des attributions de compensation.

- Les agents fonctionnaires et non titulaires employés par la Communauté d'Agglomération et affectés à 100 % pour l'exercice de cette compétence sont intégrés à l'exercice du service commun et continuent de dépendre de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, structure support du service commun.

- Les biens mobiliers et matériels nécessaires à l'exécution des missions du service commun sont conservés en propriété par la communauté d'agglomération qui les met à la disposition des communes en application des dispositions de l'article L5211-4-3 relatives au partage de biens.

Les principes de fonctionnement qui régissent le service commun sont les suivants :

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service commun, des groupes de travail ont été constitués pour chacune des compétences dont la gestion est confiée au SC. Ces groupes de travail sont ouverts aux élus communaux ; chaque groupe est constitué d'un représentant par commune adhérente au SC et présidé par un membre de la Commission de territoire du SC (CTSC). Leur composition sera validée par la CTSC. Un même élu peut être désigné sur plusieurs groupes.

Les membres représentant la commune de Sotteville au sein des différents groupes de travail sont les suivants :

- Jacques Capelle : Groupe de travail compétence « Scolaire / Restauration scolaire »
- Régine Lepetit : Groupe de travail compétence « Cuisine centrale »
- Bruno Sanson : Groupe de travail compétence « École de Musique »
- Régine Lepetit : Groupe de travail compétence « Petite Enfance »
- Sébastien Meslin : Groupe de travail compétence « Équipements sportifs et Sécurité des Baignades »
- Dominique Chapet : Groupe de travail compétence « Fourrière »
- Arnaud Roulland : Groupe de travail compétence « Voirie »

COMMENT REPRENDRE LA MAIN SUR NOS CONSOMMATIONS ?

NOUS CONSOMMONS 3 FOIS PLUS QU'IL Y A 60 ANS, SOUS L'EFFET DU MARKETING AMBIANT QUI NOUS Pousse À REMPLACER SANS CESSER NOS BIENS. TOUT CELA A UN COÛT, ÉCONOMIQUE MAIS AUSSI ÉCOLOGIQUE. ALORS, COMMENT LIMITER LES FRAIS ?

NOUS CONSOMMONS BEAUCOUP ET RENOUELONS TROP VITE



2,5 tonnes d'objets accumulés chez nous

EN RÉALITÉ 45 tonnes de matières mobilisées pour les fabriquer !

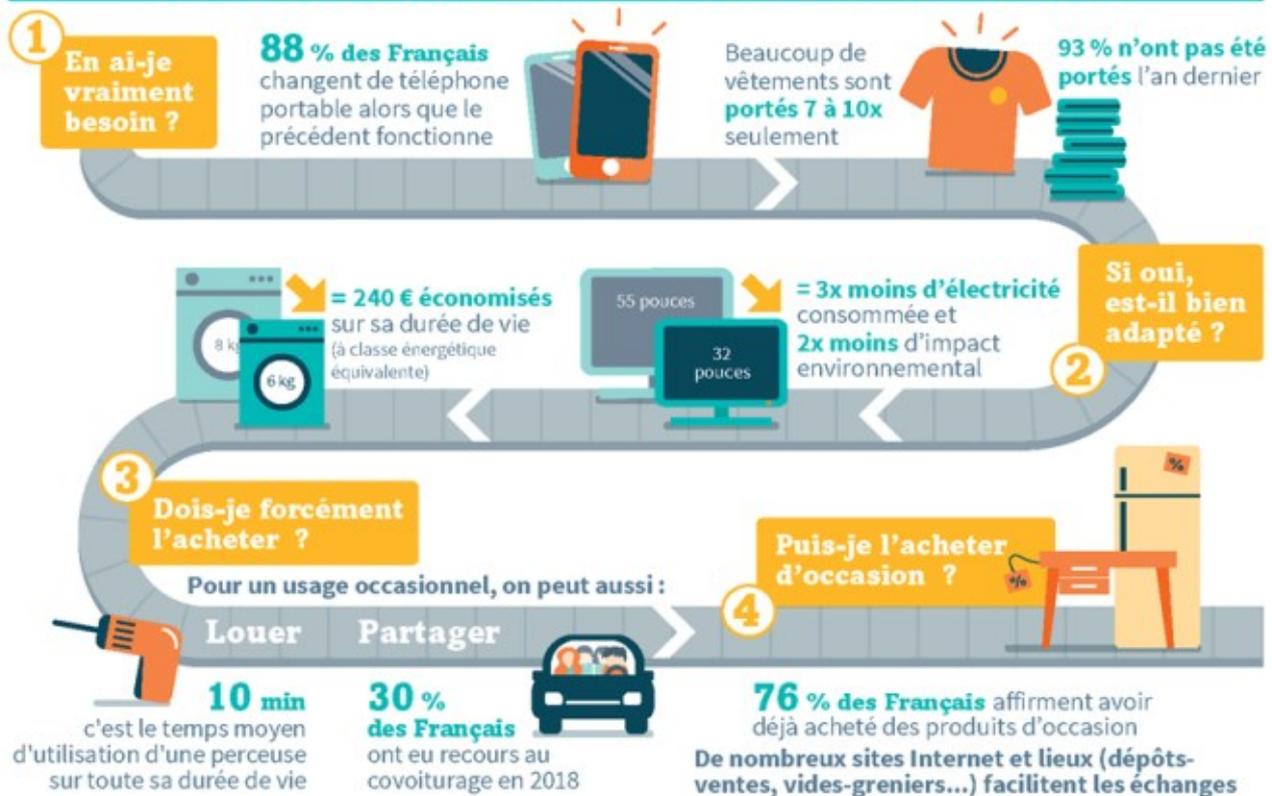
Jusqu'à **1/4** des émissions de gaz à effet de serre en France

- + pollutions (air, eau, sol)
- + consommation d'énergie
- + accumulation de déchets

Des objets accumulés, pas toujours utilisés

- ▶ 99 équipements électriques et électroniques par foyer (dont 6 jamais utilisés !)
- ▶ 60 % d'habits achetés en plus par rapport à 2002 et gardés 2x moins longtemps

LES BONNES QUESTIONS AVANT D'ACHETER UN PRODUIT



ET SI VRAIMENT ON ACHÈTE NEUF ?



Privilégier les produits de qualité et réparables, en vous aidant des labels www.ademe.fr/labels-environnementaux



Bannir les produits jetables (à usage unique). Après les sacs plastiques, la vaisselle jetable en plastique (assiettes, gobelets, pailles...) sera interdite au 1^{er} janvier 2020.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-consommation-responsable/>
<http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-poids-carbone/>

COMMENT GARDER NOS OBJETS PLUS LONGTEMPS ?

CHACUN D'ENTRE NOUS PRODUIT UNE DEMI TONNE DE DÉCHETS PAR AN. C'EST 2 FOIS PLUS QU'IL Y A 40 ANS. POURTANT, ON GAGNERAIT BEAUCOUP À JETER MOINS, ET LA PLANÈTE AUSSI !

NOS POUBELLES DÉBORDENT



568 kg de déchets produits par habitant et par an (poubelles, conteneurs de tri, déchèteries) Source : Sinoé 2015



93 € HT/an par habitant pour payer leur traitement en 2014

90 % des déchets plastiques en mer viennent de la terre

Le recyclage des déchets ne suffit pas !

Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, du moins pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

LES SOLUTIONS POUR FAIRE DURER NOS OBJETS

1

Comment profiter longtemps de nos objets ?



Entretien en lisant bien les notices d'utilisation



Penser aux garanties en cas de panne

- ▶ Pour les biens neufs, vous pouvez faire réparer ou remplacer votre bien gratuitement dans les 2 ans après l'achat.
- ▶ Pour les biens d'occasion, ce délai est de 6 mois.



Faire réparer chez un professionnel : il existe 126 000 entreprises dans le secteur de la réparation en France



Réparer soi-même, si on est bricoleur

Que faire s'ils ne marchent plus ?

2

3

Comment éviter de les jeter à la poubelle ?

Réutiliser



les vêtements usagés comme chiffons, les bocaux en verre pour les confitures, les boîtes pour les rangements...

Donner



à des proches ou à des associations (réparation, récupération de pièces détachées...)

Revendre



dans un dépôt-vente ou un vide-grenier, chez un revendeur ou sur Internet

DES NOUVEAUX LIEUX POUR UNE NOUVELLE VIE



Les ressourceries et recycleries : des lieux dédiés au réemploi, souvent animés par des ateliers et événements.



Les associations (Emmaüs, Réseau Envie...) qui proposent les objets récupérés et rénovés à prix modérés ou gratuitement.



Les ateliers de réparation, d'upcycling et de customisation pour réparer, transformer ou créer à partir d'objets de récupération.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ademe.fr/comment-faire-durer-objets
<http://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-poids-carbone>
www.quefairedemesdechets.fr



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

NOTRE FAÇON DE PRODUIRE ET DE CONSOMMER N'EST PAS « DURABLE ». IL EST NÉCESSAIRE ET POSSIBLE D'ADOPTER UN MODÈLE PLUS VERTUEUX. AVEC DE NOMBREUX BÉNÉFICES À LA CLÉ, PAS SEULEMENT ENVIRONNEMENTAUX.

POURQUOI LE SYSTÈME LINÉAIRE A ATTEINT SES LIMITES ?



L'équivalent de **2,9 planètes** serait nécessaire si tout le monde vivait comme les Français. Le problème va s'aggraver car :
 ▶ il y aura 2,5 milliards d'habitants supplémentaires en 2050
 ▶ la consommation de matières premières va doubler si on ne change rien

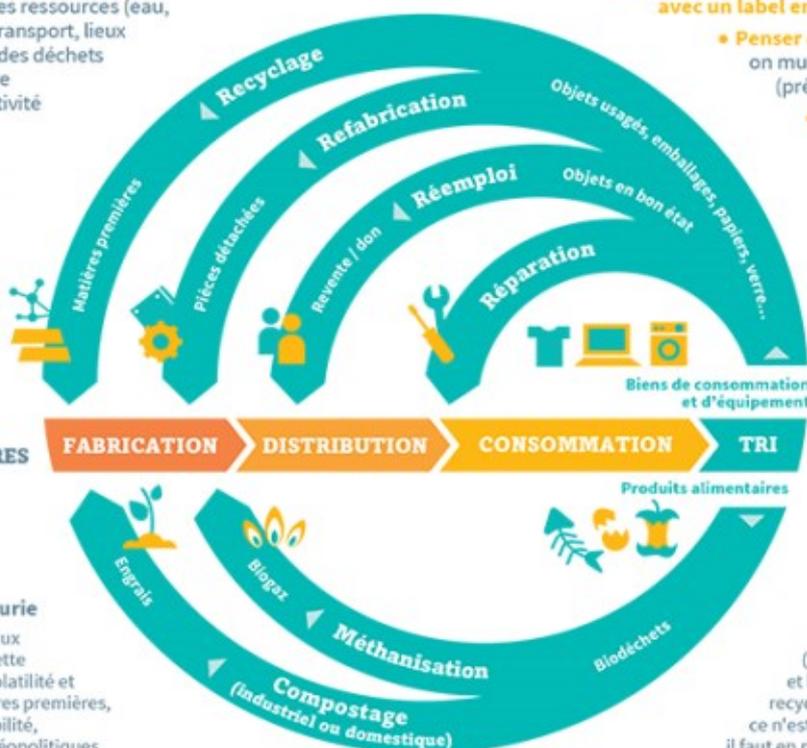
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale** on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception** on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité** on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif** on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement** on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets** on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets



MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Certains ressources sont menacées de pénurie. C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette rareté va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.

MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

Le recyclage des déchets ne suffira pas ! Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS



Des emplois créés localement : déjà 3% des emplois sont liés à l'économie circulaire en France et de nouveaux métiers voient le jour.



Un lien social renforcé avec de nouvelles formes d'activités, liées à l'économie sociale et solidaire, et de nouvelles pratiques collaboratives : ateliers de réparation, troc, location, partage...

POUR ALLER PLUS LOIN

www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire
www.quefairedemesdechets.fr
www.ademe.fr/labels-environnementaux



www.jardiner-autrement.fr

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**
pour ma santé
et la planète



MON JARDIN sans pesticides



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

ÉCOPHYTO
JEVI | RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

Particuliers, jardiniers amateurs,

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides* évolue.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.



Des solutions alternatives existent !

Un JARDIN NATUREL et équilibré est un jardin plus résistant.

Vous pouvez par exemple :

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol,
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels,
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs,
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs.

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

Retrouvez l'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sur le site :
www.jardiner-autrement.fr



Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être **rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire**, si possible dans leur emballage d'origine, afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Il est donc important de ne pas les jeter à la poubelle ou dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site :
www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ALIMENTATION



POUR :

- ▶ VOUS INFORMER,
- ▶ VOUS CONSEILLER,
- ▶ ET VOUS ACCOMPAGNER



SONT À VOTRE DISPOSITION

02 33 75 64 24
contact@pigmanche.fr



DES PERMANENCES
ORGANISÉES
PRÈS DE CHEZ VOUS

Conception - Rédaction - Photos : CDHAT - © Dec 2017



DEC 2017 - DEC 2020

DES AIDES FINANCIÈRES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



- + D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
- + DE CONFORT



Renseignez-vous toujours avant
de commencer les travaux

Chaque cas est particulier et les aides
sont accordées sous certaines conditions



Le Département de la Manche en partenariat avec l'Anah
et l'Etat met en place un Programme d'Intérêt Général
«Précarité énergétique».

▶ Pour qui ?

Les propriétaires occupants
Améliorer votre résidence principale
(construite depuis plus de 15 ans) sous
condition de ressources

Les propriétaires bailleurs
Améliorer votre logement locatif
(construit depuis plus de 15 ans) avec
maîtrise des loyers



▶ Pour quels travaux ?

Réduire les dépenses énergétiques
(gain énergétique minimum)

- Isolation des murs, planchers et menuiseries extérieures
- Amélioration / remplacement des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude
- Amélioration de la ventilation

▶ Quels avantages ?

- Des aides financières pouvant atteindre 60% des travaux (aides cumulables avec le crédit d'impôt, l'éco PTZ et les chèques éco énergie de la Région)
- Un accompagnement gratuit



ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant
le dépôt du dossier complet à l'Anah

RENSEIGNEMENTS : CDHAT / SOLIHA - 02 33 75 64 24 - contact@pigmanche.fr

Vie des associations

FDGDON : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Face aux nuisances que représente le frelon asiatique, un programme départemental de lutte collective a été validé par les membres du Comité départemental (Services de l'État, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FDGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

Le programme départemental repose sur 4 axes :

- La sensibilisation et la prévention, dans l'objectif d'informer tout public sur la présence du frelon asiatique et les enjeux associés.
- La surveillance du territoire, notamment pour l'identification et la localisation des nids de frelons asiatiques à travers un réseau d'observation.
- La lutte en protection de rucher, par des préconisations auprès des apiculteurs, notamment sur le piégeage curatif et leur apporter des compléments de connaissances sur le frelon.
- La lutte par la destruction de nids, dans le cadre d'un plan de destruction de nids, permettant de réduire les populations de frelons (et donc la pression exercée), et ayant pour objectif de limiter les nuisances et dégâts pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique. La participation de la commune à la lutte collective pour la destruction de nids de frelons asiatiques, fait l'objet d'une décision préalable de la commune, la collectivité précisant également l'opérateur de destruction souhaité parmi les offres sélectionnées par la FDGDON.

Par délibération, le conseil municipal a accepté la convention 2018 de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département de la Manche et le paiement de la cotisation annuelle de 15 euros et a choisi l'entreprise Désinsectisation Jean-Michel BOLLUT comme intervenant.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE FCM77 SOTTEVILLE - SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC

La société, dont le siège social est situé sur la commune de Sotteville, est affiliée à la fédération des chasseurs de la Manche.

La société a pour but de gérer le repeuplement, l'élevage du gibier et la destruction des nuisibles. Elle participe à la protection de la faune tout en respectant les cultures, les distances autorisées autour des habitations et la non chasse avec les chevaux.

Elle est administrée par un bureau de 8 membres :

Présidente: Lahaye Maria
Vice-président : Aubert Kévin
Secrétaire : Cauvin Didier
Trésorier : Madeleine Christophe

Et aussi :

Lahaye Michel
Roulland Arnaud
Lecarpentier Christophe
Léonard Mickaël

La société de chasse comprend 20 chasseurs. Nous avons organisé un Ball-trap les 4 et 5 Août 2018, qui a remporté un vif succès et nous tenons encore à remercier les bénévoles ainsi que les personnes présentes à cet évènement.

Cette saison, 80 faisans ont été lâchés ainsi que 80 perdrix grises et 80 perdrix rouges, en plus des faisans qui ont été lâchés sur les deux communes pour la participation au plan faisan qui est satisfaisant.

La société FCM77 vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2019 et tient à remercier les municipalités de leurs subventions ainsi que les propriétaires pour la mise à disposition de terrains et la confiance qu'ils témoignent à notre association.

Vie des associations

LA JOIE DE VIVRE SOTTEVILLAISE

Le club se réunit le premier mercredi du mois à 14 heures, il a pour but de réunir les aînés, d'entretenir des liens d'amitié, de rompre la solitude et d'organiser des activités ludiques, culturelles, sportives et festives. Nous partageons ces après-midis de retrouvailles, de convivialité en échangeant les nouvelles, en jouant à des jeux de société ou certains en faisant des balades à pied pendant que d'autres jouent à la belote, jeu favori de Thérèse ! Tout se termine par un goûter avec gâteaux et boissons chaudes et plus s'il y a des anniversaires à fêter ! Cette année, il y a 27 adhérents dont les âges s'échelonnent de 63 à 88 ans (Thérèse Poutrel notre doyenne).

Au cours de l'année nous organisons 2 lotos, des sorties d'une journée en car, nous allons à des spectacles et au cinéma aux Pieux. Plusieurs adhérents participent aux séances de gymnastique volontaire organisées par le S.A.G le vendredi après-midi à Flamanville.

Activités de l'année 2018

Janvier

Le 11 a eu lieu la galette des rois avec l'Association des Anciens Combattants à Bricqueboscq au petit restaurant « Chez Sarah », goûter très copieux.

Le 19, séance de cinéma à l'auditorium de l'école de musique des Pieux : « Il a déjà tes yeux ».

Février

Le 9, séance de cinéma : « Tramontane ».

Le 11 a eu lieu notre 1^{er} loto avec environ 80 participants, recette moyenne.

Mars

Le jour du club, nous avons participé à une initiation à l'art floral avec Andrée Hochet de Benoistville. Nous renouvelerons cette activité.



Avril

Le 14, l'Association Sotteville Patrimoine nous invitait à une représentation du chœur reconstitué pour un récital unique à l'église (quelques-uns de nos adhérents en faisaient partie) avec la participation de la chorale de l'école des 3 villages. Ce fut un succès.

Le 21 avril, le club de Grosville organisait le rallye inter-génération pour tous les clubs du canton. Sept adhérents ont participé et remporté la 2^{ème} place derrière Siouville, 3^{ème} place Tréauville. La promenade ensoleillée s'est terminée par un goûter et la remise des coupes.

Mai

Le 15 mai, les clubs de Sotteville, Benoistville et Virandeville sont partis en promenade. Après avoir traversé le pont de Normandie, nous avons visité le beau Palais de la Bénédictine et découvert l'histoire de la célèbre liqueur. Nous avons ensuite partagé un bon repas au restaurant. L'après-midi, c'est en petit train que nous avons découvert Étretat puis la vue magnifique en arrivant en haut des falaises et l'aiguille creuse. Au retour, après un dernier repas au restaurant, les chants ont égayé le trajet et chacun est reparti enchanté dans sa commune.

Le 22 mai a eu lieu l'AG du S.A.G à Saint-Germain-le-Gaillard (quelques personnes du club), avec intervention de la gendarmerie, thème : votre sécurité dans la vie quotidienne, arnaques, abus de confiance...

Vie des associations



Le 23 mai, 7 personnes du club ont fait de l'art floral (avec Andrée Hochet) et confectionné une composition pour la fête des Mères.

Le 26, quelques adhérents ont participé à « la journée de la forme », organisée par Bricqueboscq : randonnées, visite de la cidrerie du Père Mahieu, repas et remise des lots (environ 330 personnes présentes).

Juin

Reçu le lien n°14, club consacré aux jeux de société et goûter d'anniversaire.

Juillet

Club consacré aux jeux de société et goûter d'anniversaire.

Septembre

Le 8 septembre, reprise de la gymnastique volontaire à Flamanville avec la monitrice diplômée Mauricette Bouchart de 15h30 à 16h30.

Le 21, la présidente a participé à la réunion du S.A.G pour fixer, avec les autres clubs, les dates des différentes manifestations pour 2019. Préparer la fête des clubs au Rafiot le 24 novembre : faire des fleurs en papier, chanter 2 chansons.

Octobre

Le 28, le 2^{ème} loto de l'année s'est déroulé à la salle de Benoistville, après-midi très conviviale et réussie, la salle était pleine.

Quelques personnes ont fait de l'art floral pour Halloween avec Andrée.

Novembre

Le 23 après-midi, cinéma « Au revoir là-haut », répétition des danses et chansons au Rafiot

Le 24 après-midi, fête des clubs, nous avons fait 2 chorégraphies avec le groupe de gym volontaire et chanté 2 chansons et participé aux chants de la Finale.

Décembre

Le 5 à 10h, assemblée générale ordinaire salle de la mairie suivie du repas à « l'Escale Normande » à Sottevast.

Le 20, art floral avec les adhérents du club de Benoistville en prévision de Noël.

Le 21, cinéma « Belle et Sébastien 3 ».

Le 22, nous allons voir la crèche vivante à Portbail avec déjeuner à bord du petit train de la Côte des Iles.

Notre budget est alimenté par les cotisations des adhérents, les bénéfices des 2 lotos et la subvention



octroyée par la commune, nous remercions la municipalité.

La cotisation annuelle est maintenue à 16 euros.

Vie des associations

Composition du bureau après les votes de l'assemblée générale du 05/12/2018

Présidente : LETERRIER Hélène
Vice-président : LEJUEZ Jacky
Trésorier : CHARRIE Bernard
Trésorier adjoint : DESPREZ René
Secrétaire : CHATEL Yvette
Membres : LEJUEZ Cécile, LECONTE Geneviève, LECONTE Christine,
GUIFFARD Anne-Marie

Projets connus pour 2019

La galette des rois le 9 janvier avec l'Association des Anciens Combattants

Lotos : 10 février et 27 octobre 2019

Le 16 avril 2019 : « les chœurs de l'armée rouge » au Zénith de Caen (organisé par le S.A.G.)

Le 6 novembre 2019 : spectacle de gala avec repas à Condé-sur-Vire

Décembre 2019 : repas à la Michaudière et visite des villages illuminés de l'Orne

Pour organiser une sortie d'une journée en car, il faut attendre la parution des catalogues des autocaristes et voir avec un autre club.

La marche inter-génération aura lieu le 27 avril 2019 à Tréauville.

À partir de 2019, il a été décidé en assemblée générale de faire les réunions de club le 2ème mercredi du mois.

Thérèse Poutrel a décidé de ne plus venir au club pour raisons de santé et nous avons 4 nouvelles inscriptions donc 30 adhérents en 2019. Bienvenue aux nouveaux inscrits qui pourront nous apporter de nouvelles idées.



Vie des associations

ASSOCIATION DE LOISIRS DE SOTTEVILLE

Élection du nouveau bureau

Présidente :	Mme Mosrin	Bénévoles :	Roulland Arnaud, Lepetit Sarah, Mosrin Thibo, Crestey Monique, Leterrier Maryse, Valognes Jean, Bihel Alain, Aubert Chantal, Lefilliatre Bernadette, Valognes Marie Andrée, Aubert Estelle, Véron Karinne, Roussin Maryline, Lebrenchu Virginie, Roussin Christian, Roussin Daniel, Colin Sébastien, Desfontaines Denis, Delahaye Nadine, Véron Denis, Aubert Nathan, Marie Stéphane, Roussin Bernadette, Delahaye Jean Jacques, Aubert Christophe, Vasselin Martine, Jeanne Thierry.
Vice-président et responsable affiche :	Crestey Octave	Total :	34 bénévoles avec une super ambiance
Trésorière :	Laubuge Laurence		
Secrétaire et responsable inscription manifestations :	Mme Bonnemains Brigitte		
Responsable matériel :	Quere Loïc		
Suppléante gestion voyages et matériel :	Legouesmier Manon		
Suppléante :	Lecollinet Chantal		

Le but de l'association est de créer des loisirs pour tous

les âges, des repas, loto etc. dont des sorties et des voyages achetés dans une agence, ouverts à tous les habitants de la commune et les habitants hors commune, et de passer de bons moments.

Nous n'avons plus de garage de stockage pour notre matériel, c'est très urgent et il va falloir trouver une solution le plus rapidement possible, le bureau étant inquiet de la situation.

Manifestations 2018

Janvier 2018 : Séjour au ski Valmorel, complet

Février 2018 : Repas hiver Tréauville, complet

Mai 2018 : Séjour Portugal, complet

Juin 2018 : Vide grenier et méchoui

Septembre 2018 : Moto cross Benoistville

Novembre 2018 : Grand loto Les Pieux

Novembre 2018 : Repas Benoistville, complet



Nos prochaines manifestations 2019

Janvier : Séjour au ski Les 2 Alpes, complet

2 mars : Repas Tréauville thème carnaval

5 mai : Vide grenier + randonnée

Juin : Séjour au Mexique, complet

8 septembre : Moto cross Benoistville

Octobre : date à définir, loto Les Pieux

Fin novembre : Weekend Disneyland Paris, complet

7 décembre : repas Benoistville

Les prochains voyages en cours d'inscription

Janvier 2020 : Vietnam en circuit, reste 14 places

Vie des associations

BIBLIOTHÈQUE

Depuis 1991, nous disposons à Sotteville d'une bibliothèque qui met la culture à la portée de tous à un prix modique. Alors n'hésitez pas à pousser la porte, vous serez accueillis par les bénévoles :

Marie-Thérèse (responsable),
Monique,
Laure,
Hélène,
Béatrice,
Evelyne,
Jeanne,
Sophia,
Soizic,
Marylise,
Françoise (notre ancienne secrétaire de mairie),
Anne-Françoise qui s'initie à notre fonctionnement depuis la fin de l'année.

La bibliothèque possède plus de 2 000 ouvrages en fonds propres et fonctionne en relation avec la Bibliothèque Départementale de la Manche. Le bibliobus du Conseil Départemental vient 2 fois par an pour échanger 400 livres, de plus une navette passe tous les mois déposer les commandes faites par internet, via le portail de la BDM, afin de satisfaire les demandes de nos lecteurs.

Horaires d'ouverture

le mercredi de 15h à 17h
le samedi de 10h à 12h

Vous pouvez trouver des livres pour tous les âges, et tous les goûts : albums, romans, documentaires, pour enfants, adolescents, adultes, des biographies, des ouvrages de fonds local, des BD enfants et adultes...

La bibliothèque accueille les écoliers dans le cadre des T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) le mardi à 15h30, accompagnés d'un animateur qui leur fait découvrir la bibliothèque et fait des animations autour des livres. Ce service s'est arrêté à la fin de l'année scolaire, en juillet 2018.

Projet

Nous possédons un très grand nombre de beaux livres albums pour les enfants et vous proposons d'organiser à nouveau un après-midi conte par mois pour les enfants de 3 à 9 ans. Une bénévole viendrait animer et lire des histoires à vos bambins que vous pourriez venir déposer un mercredi pendant une demi-heure ou plus suivant leur âge. Mamans et papas, si vous trouvez ce projet intéressant (il a déjà fonctionné), venez nous le dire et c'est gratuit !

Tarifs annuels

adultes : 5,50 euros
enfants jusqu'à 14 ans : 1,50 euro



Vie des associations

SOTTEVILLE PATRIMOINE

Notre but, nos ambitions

- Préserver, restaurer, entretenir et mettre en valeur les sites et le patrimoine culturel et historique de notre commune.
- Encourager la recherche historique et artistique concernant la commune et son patrimoine intellectuel.
- Veiller à la qualité des aménagements qui sont ou seront réalisés et à leur cohérence avec la conservation du caractère des lieux.
- Aider la commune et éventuellement les propriétaires privés à œuvrer dans ce sens.
- Participer par tous moyens au maintien et à l'amélioration de la qualité culturelle, historique et intellectuelle du patrimoine sottevillais.

Activités

Après un an et demi de répétitions, la chorale éphémère de Sotteville a présenté le 14 avril 2018 son récital a cappella. Grâce à l'enthousiasme, la patience et l'expertise de Véronique Labonté, notre chef de chœur, nous avons pris beaucoup de plaisir à nous réunir chaque semaine pour entraîner nos cordes vocales.

La chorale de l'école des Trois Villages, dirigée par Sandrine Rousselière, nous a accompagnés pour cet événement qui a recueilli un franc succès. Cela nous a permis de récolter la somme de 502,73 €, somme destinée à la rénovation du patrimoine bâti de la commune.

Un grand merci à tous.



Actions

L'association a contribué au financement des travaux réalisés sur l'église, grâce à la perception de subventions accordées par des mécènes tels que la Fondation du Patrimoine.

En projet

- La rénovation du lavoir du hameau du Sic.
- Le recensement des fours à pain de la commune.
- Relancer la chorale (nous n'avons plus de chef de chœur).

Manifestations prévues

- 2 juin 2019 : promenade autour des lavoirs de Sotteville.
- 8 septembre 2019 : randonnée, le thème reste à déterminer.

Toutes les personnes souhaitant rejoindre l'association sont les bienvenues.

Toutes les idées de manifestations ou d'actions destinées à la promotion et à la préservation de notre patrimoine sont les bienvenues.

Composition du bureau

Président :	Jacques CAPELLE
Vice-présidente :	Nathalie LEBAS
Secrétaire :	Sébastien MESLIN
Adjointe :	Laure de LARTURIERE
Trésorière :	Jacqueline GUTH
Adjoint :	Jacky LEJUEZ

Membres : Bruno SANSON, Christian JAMES, Régine LEPETIT, Marie-Christine LEJUEZ, Claudine MONTIEGE, Noël LETABLIER, Denise CAUVIN.

Vie des associations

L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : ACPG - CATM - TOE

Dans toutes les communes, les anciens combattants ont de plus en plus de difficultés à participer ou à organiser les différentes manifestations commémoratives.

Lors de l'assemblée générale cantonale dirigée par Maurice Cado, le 25 février 2018, il a été décidé de regrouper toutes les cérémonies d'importance (mémoire des Déportés, 8 mai 45, Armistice de 14-18 et guerre d'Algérie) sur une commune hôte : la 1^{ère} cérémonie à Flamanville, le 8 mai à Bricquebosq, le 11 Novembre à Helleville et le 5 décembre aux Pieux.

Lors de cette assemblée générale Hélène Sanson, qui porte le drapeau de Sotteville, a été chaudement remerciée et félicitée, bel exemple pour les jeunes générations.

Le 18 mars, un repas poule au pot a été organisé, salle du Rafiot à Flamanville, au profit des œuvres sociales de l'association cantonale (aides aux camarades et aux veuves dans le besoin).

À Sotteville, à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice 14-18, une veillée a été organisée le 10 novembre par les Anciens Combattants et la municipalité autour du monument aux morts.

Des recherches ont été faites concernant tous les soldats inscrits sur le monument, morts pour la France, retrouvant le nom de leur régiment, le lieu où ils sont tombés au combat. Tout a été raconté ce soir-là aux habitants venus nombreux leur rendre hommage.

Le 11 novembre a eu lieu la cérémonie habituelle, rassemblement, dépôt de gerbe, lecture du message du secrétaire d'État aux Anciens Combattants et chant « la Marseillaise », au monument aux Morts.

L'Association des AC de Sotteville remercie chaleureusement les habitants de la commune pour leur accueil lors de la présentation du calendrier.

Bureau après l'assemblée générale du 18/04/2018

Président : LEJUEZ Maurice

Trésorier : DESPREZ René

Secrétaire et membre bienfaiteur : LETERRIER Hélène

Membres élus : PASQUETTE Émile, LECARPENTIER Roger, LECONTE Jean

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Fidèle aux dernières années, 2018 fut une année prospère pour l'APE.

Toujours sur le front, la trentaine de membres n'a pas manqué d'énergie pour mener toujours plus d'actions et récolter des fonds afin d'aider les enseignants de l'école des trois villages à mener à bien leurs différents projets pédagogiques.

Nous tenons à remercier :

- Les maires des 3 communes qui, grâce à leurs subventions et prêts des différentes infrastructures, aident au fonctionnement de l'association,
- Vous, parents et habitants des différentes communes, qui répondez présents à nos différentes sollicitations.

L'année 2018 a vu l'aboutissement de 2 grands projets :

- Envisagée dès 2017, la récolte de papier qui a vu le jour en février 2018 rencontre un vif succès. Les différents points de collecte installés à l'école ainsi qu'à Benoistville (dans le bourg et à la croix Georges) et Saint-Christophe-du-Foc (à la mairie), nous permettent de récolter un maximum de papier afin de le revendre à une entreprise du centre Manche qui s'occupe de le retraiter. En 10 mois, ce n'est pas moins de

Vie des associations

revendre à une entreprise du centre Manche qui s'occupe de le retraiter. En 10 mois, ce n'est pas moins de 13 tonnes qui ont été revendues. Nous comptons sur vous pour continuer à nous apporter vos papiers !

- Le marché de Noël organisé le 2 décembre à Benoistville a lui aussi attiré les foules ! 25 exposants de différents univers et la visite presque surprise du Père Noël ont pu ravir petits et grands. Un énorme succès qui pourrait peut être appeler une seconde édition... Qui sait ?!



Du côté des animations traditionnelles de l'APE :

- La fête de la musique acoustique s'est déroulée sous le soleil et une température bien agréable. De quoi motiver la foule à venir écouter des musiciens amateurs toujours heureux de partager leur passion. La dixième édition aura lieu cette année le vendredi 14 juin, notez bien la date !

- Le carnaval qui s'est déroulé à Saint-Christophe-du-Foc a réuni une cinquantaine d'enfants.

- Le spectacle de Noël que nous avons organisé cette année avec l'APE de l'école de Flamanville. Nous avons proposé aux enfants le conte musical « Un crapaud presque charmant » du groupe Norkito.

Comme vous pouvez le lire, l'année a été bien chargée pour l'APE ! Et que dire pour 2019 ? Que nous souhaitons toujours plus de réussite à notre belle association !



Autour de l'école

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

108 enfants inscrits.

Animateurs : Gilles, Christine, Glawdys (jusqu'en juillet), Achille, Dany (le soir depuis septembre), Valérie (le matin depuis septembre) et Jessica (en remplacement) dont 3 ou 4 (voire 5) en permanence sur la garderie.

Les activités de 2018

Les activités auxquelles peuvent participer les enfants sur le temps de la garderie sont très variées : jeux de société, jeux extérieurs (dans la cour ou sur le city), activités manuelles diverses, ateliers cuisine, jeux d'expression et autour de l'imaginaire, ...

Beaucoup de projets sont également mis en place dans l'année.

Avec l'APE :

Les enfants et les animateurs de la garderie ont participé au carnaval de l'APE qui a eu lieu à Saint-Christophe-du-Foc. Pour cette occasion, nous avons fabriqué, comme tous les ans, le bonhomme Carnaval qui a été brûlé à l'issue du défilé dans les rues du village.

Les enfants de la garderie ont également fabriqué des banderoles et des affiches pour la fête de la



musique de Benoistville, organisée par l'APE.

Les rencontres parenfants

Le vendredi 22 juin 2018 ont eu lieu pour la première fois à la nouvelle garderie périscolaire de Sotteville, les dixièmes rencontres parenfants.

Après une séance de jeux entre animateurs, parents et enfants entre 18h et 19h15 (jeux de société, jeux extérieurs), tout ce petit monde s'est retrouvé autour d'un verre et de petits fours préparés par les enfants sur le temps de la garderie.

Cette année, 92 personnes étaient présentes. C'est un projet qui rencontre un gros succès depuis sa création, en 2009.

Une très bonne ambiance, des familles ravies, une petite soirée qui a débuté à 18h, jusqu'à 22h.



Noël

Le marché de Noël a, encore une fois, remporté son petit succès. L'argent que l'on a pu récolter, est allé à l'association « Timoun », pour aider les enfants d'Haïti.

Autour de l'école

Découverte d'associations caritatives

Outre l'association « Timoun » qui vient en aide aux enfants d'Haïti et à leurs familles, nous avons mis en place des récoltes de dons pour l'association « Lion's club » qui récupère des lunettes pour distribuer dans le monde entier, ainsi que l'association « ENCORE » qui récupère le papier pour le recycler.

Projets pour 2019

- Les onzièmes rencontres parents,
- Participation au carnaval et à la fête de la musique de l'APE,
- Une sortie pique-nique/ciné à Canton Jeunes,
- Quelques soirées « jeux »,
- La création d'une « boîte à dons »,
- Une fête de l'animation.

LA LUDOTHÈQUE

Bien que la fréquentation fut assez faible à son ouverture en septembre 2017, la ludothèque a continué de fonctionner à la rentrée 2018, animée par Gilles. Ses horaires ont changé (le mercredi de 14h à 17h) et quelques nouvelles familles se sont inscrites. Elle se situe dans les locaux de la garderie et tous les enfants de 0 à 99 ans sont les bienvenus. Ils peuvent venir jouer en famille ou emprunter des jeux.

LES ARTS CRÉATIFS

L'atelier d'arts créatifs, mis en place en septembre

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'accompagnement à la scolarité a été réduit à 2 groupes, en septembre 2018. Du coup, 16 enfants du CP au CM2 y sont inscrits au lieu des 23 de l'année précédente. Valérie et Odile prennent en charge 7 enfants maximum par séance. Celles-ci sont constituées d'un temps pour le goûter, un temps pour les leçons et un temps pour une activité ludo-éducative. Diverses sorties culturelles sont également proposées tout au long de l'année (théâtre, danse, magie, ...).

L'accompagnement à la scolarité a lieu à l'école de 16h15 à 17h45. Le tarif est de 15,30 € pour l'année et par famille.

2017 est animé par Odile Fossé. Les horaires ont également changé (le mercredi de 15h à 16h30). Il s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans qui peuvent apprendre à travailler la mosaïque, le modelage, ...



Chronique paroissiale

CHRONIQUE PAROISSIALE

La paroisse vous souhaite une bonne et heureuse année !

Je remercie les responsables de ce bulletin municipal de me permettre de vous adresser, au nom de la paroisse ces quelques mots en ce début d'année 2019.

Je voudrais souhaiter à chacune et à chacun d'entre vous, habitants de Sotteville, une bonne et heureuse année. À tous, j'adresse mes vœux de bonheur, de joie, de paix, de santé, de travail.

Quelques renseignements pratiques

L'abbé Jacques Haupais, curé de la paroisse Saint Clair des Pieux réside au presbytère des Pieux, 2, place Saint Clair. Téléphone : 02 33 52 43 41.

Aumônerie des collèges

Elle est assurée par un groupe de parents et par Mme Léo Contréiras.

Les 6èmes se rencontrent le vendredi après la classe à la salle Jeanne d'Arc aux Pieux et une fois par mois le dimanche matin avec les jeunes de l'aumônerie. Les 5èmes, 4èmes et 3èmes ont des rencontres un dimanche par mois à la Salle Jeanne d'Arc.

Les 6èmes pourront faire leur Profession de Foi le samedi 8 juin à 16h00 aux Pieux (Pentecôte).

Catéchisme

Tous les enfants du primaire (CE2, CM1 et CM2) viennent sur les Pieux le mercredi à 10h15 à la salle Jeanne d'Arc. Les CM1 feront leur première communion le jeudi 30 mai (jour de la fête de l'Ascension) à 10h30 aux Pieux.

Baptêmes

Ils peuvent être célébrés à l'église de Sotteville le samedi, soit en fin de matinée soit en fin d'après-midi, en fonction de la disponibilité du prêtre.

Le dimanche, les baptêmes sont tous célébrés à l'église des Pieux, après la messe.

Mariages et inhumations

Ils sont célébrés à Sotteville, aux heures et dates demandées. Les inhumations peuvent être célébrées par un « Officiant Laïc » en l'absence du prêtre.

Messes

Une messe est célébrée le dimanche à 9h30 à Flamanville. Messe également à 18h30 le samedi sur les Pieux (sauf de la Toussaint à fin mars), et le dimanche à 11h00.

Des messes sont célébrées en semaine dans les 13 églises qui n'ont pas la messe le dimanche. La liste est établie par ordre alphabétique. Il y en aura 2 au cours du premier semestre 2019 à 9h30 à Sotteville, le jeudi 17 janvier et le jeudi 21 mars. Les dates suivantes seront affichées ultérieurement à l'église.

Fête Patronale

La fête patronale Saint Pierre sera célébrée le dimanche 30 juin à 11h00.

Communauté Chrétienne Locale

Les responsables de la Communauté Chrétienne Locale sont actuellement au nombre de deux personnes, avec chacune des responsabilités :

- Cécile Sanson (Plein Vent et Secours Catholique)
- Marie-Thérèse Lemièrre (Équipe liturgique, et membre du Conseil Pastoral).

D'autres personnes participent également à l'entretien et au fleurissement de l'église qui est toujours ouverte. Denise Cauvin, Jeanne Digard, Marie-Christine Lejuez et Cécile Sanson assurent ce service. Les responsables sont chargées de faire le lien avec la paroisse Saint Clair des Pieux.

Internet

Notre paroisse a depuis plusieurs années son site internet. Vous pouvez consulter ce site paroissial en tapant :

<http://www.coutances.catholique.fr/pres-de-chez-vous/saint-clair-des-pieux>

Jacques Haupais,
curé de la paroisse Saint Clair des Pieux

Le coin Nature

PLANS DE NICHOURS POUR LES OISEAUX DES JARDINS

Bois : Utiliser des planches de bois massif d'épaisseur > 10 mm (18 ou 20 mm = idéal). Éviter l'aggloméré et le contre-plaqué (contre-plaqué marine à la rigueur) qui supportent mal les intempéries. Charnières et loquets : le nichoir doit pouvoir s'ouvrir aisément pour faciliter l'entretien annuel. L'ouverture peut se faire par le toit, un côté ou la façade avant. La charnière la plus simple est une languette de cuir épais ou de plastique souple ; mais tout modèle de charnière peut faire l'affaire.

La fermeture peut être assurée par un crochet et un piton mais deux vis reliées par un morceau de fil de fer font aussi bien l'affaire.

Traitement du bois : Aucun traitement sur les faces internes. Avant la pose, le nichoir peut être traité sur ses faces externes avec de l'huile de lin ou avec une lasure à l'eau non toxique. Éviter de peindre le nichoir et si vraiment nécessaire, utiliser des peintures non toxiques et de couleur neutre par rapport à l'environnement du nichoir.

Pour attirer les oiseaux, l'hiver, vous pouvez fixer une boule de graisse sur le nichoir.

Nichoir « boîte à lettres »

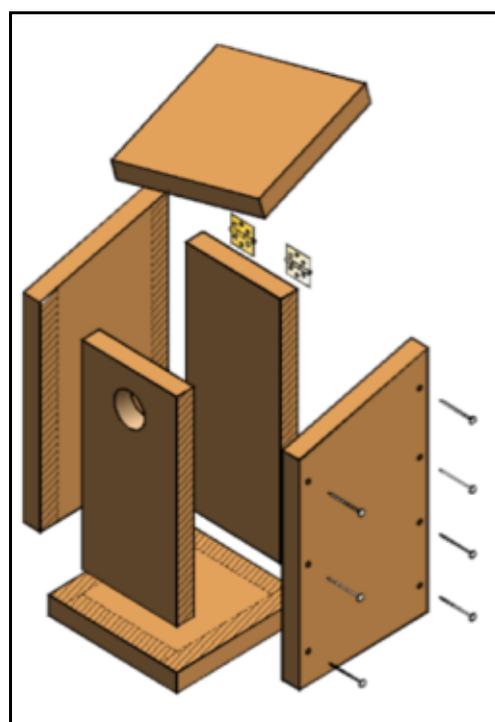
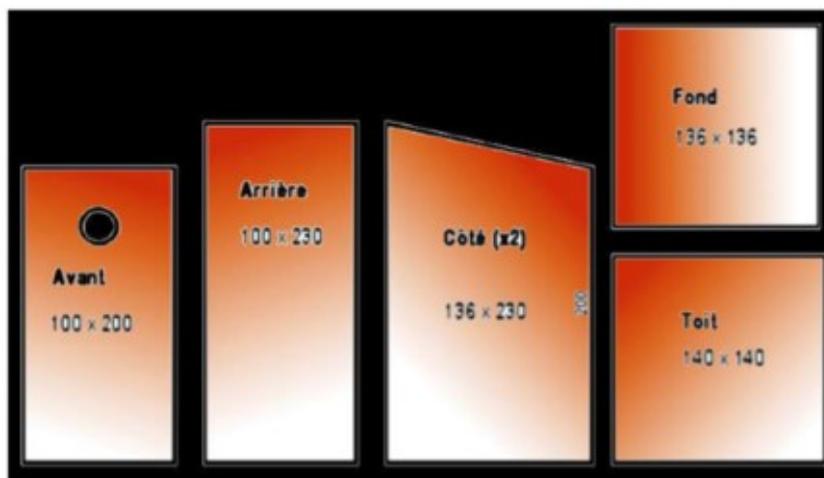
Convient pour la plupart des oiseaux cavernicoles : mésange, sitelle, moineau friquet, rouge-queue à front blanc, ...



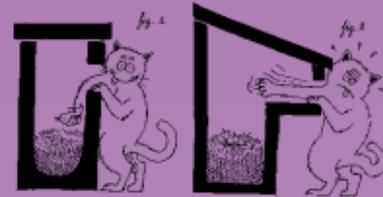
Mésange charbonnière



Mésange bleue



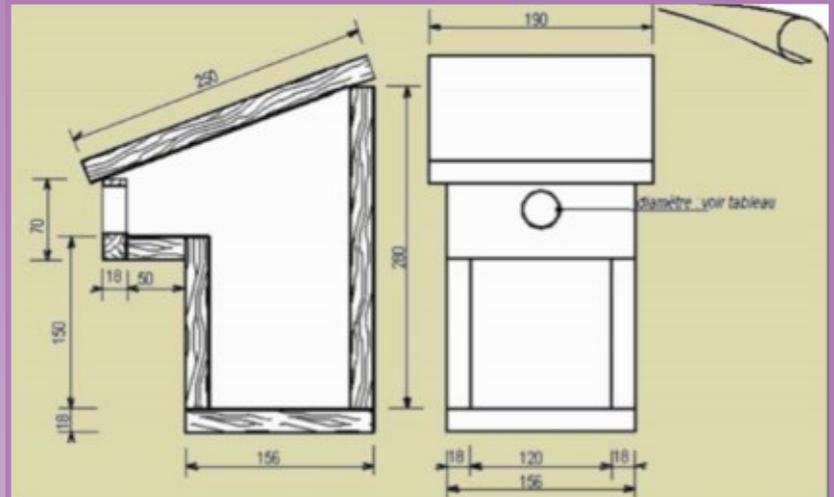
Le coin Nature



La Hulotte

Nichoir « balcon »

Modèle amélioré du nichoir « boîte à lettres », il convient aux mêmes espèces. Ses avantages par rapport au nichoir « boîte à lettres » sont une meilleure protection par rapport aux prédateurs (si un chat tente de passer la patte dans le trou, il ne pourra accéder qu'au mur d'en face et pas au fond du nichoir où se trouve la nichée) et une meilleure protection par rapport à la pluie (les gouttes d'eau qui pénètrent tombent sur le balcon et pas au fond du nid).



	Dimension du trou d'envol	En nichoir, il (elle) est	Où poser le nichoir ?	Nombre d'œufs	Durée d'incubation	Observations
Mésange bleue	27 ou 28 mm	commune	vergers, bois, jardins : partout	9 - 13	13 - 15 j	
Mésange noire	27 ou 28 mm	rare	dans les bois de résineux (épicéas, pins, sapins) ou à proximité	8 - 10	14 - 16 j	
Mésange huppée	27 ou 28 mm	rare	dans les bois de résineux (épicéas, pins, sapins) ou à proximité	5 - 7	13 - 15 j	
Mésange nonnette	27 ou 28 mm	assez rare	vergers, bois, pas trop près des maisons	7 - 11	12 - 13 j	abandonne facilement si on la dérange
Mésange charbonnière	32, 33 ou 34 mm	très commune	partout, y compris près des maisons	7 - 9	13 - 14 j	